



La Française Tages Event - FR0010170464

FIA soumis au droit français

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds La Française Tages Event, de classification "Fonds de multigestion alternative", a pour objectif, au travers de l'investissement dans le fonds maître UFG ALTERAM EVENT MASTER, sur la période de placement recommandée supérieure à 2 ans, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'EONIA capitalisé + 5% sur base annuelle tout en gardant une corrélation faible, voire nulle, aux marchés d'actions, de taux et de crédit. La performance de La Française Tages Event sera différente de celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Eonia capitalisé

La Française Tages Event investit 85% minimum de son actif dans le fonds maître et à titre accessoire en liquidités.

Stratégie d'investissement du fonds maître: Pour atteindre l'objectif de gestion, le gérant vise à construire un portefeuille de multi gestion de stratégies alternatives basé sur : a) la construction du portefeuille du FCP en trois étapes distinctes : 1) « Bottom up » : établissement d'une liste de fonds investissables classés par types de stratégies, 2) « Top down » : allocation d'actif dynamique entre les différentes stratégies alternatives, 3) Contrôle et gestion des risques avant et après tout investissement. L'allocation sera toujours diversifiée en terme de stratégies et de nombre de fonds d'investissements ; b) de manière particulière : le gérant 1) aura recours aux techniques classiques de multi-gestion alternatives, par allocation d'actifs (entre 80% et 100%) sur des fonds d'investissement utilisant des stratégies alternatives liées à des événements et 2) pourra, de manière opportuniste et discrétionnaire, couvrir et/ou exposer les risques directionnels via l'achat et/ou la vente d'instruments financiers à terme. **Stratégies utilisées:** le fonds investira de façon prépondérante (entre 80% et 100%) dans des fonds qui appliquent des stratégies dites événementielles sur des sous-jacents actions et obligataires ainsi que sur les produits dérivés associés. Ces stratégies dites événementielles comprennent les arbitrages de fusions acquisitions, les arbitrages de structure de capital, les réorganisations et restructurations de capital, les dettes « distressed » ou décotées ainsi que certaines stratégies de niche telles que les dérivés climatiques ou tout autre

nouvelles stratégies dont la performance serait liée à l'aboutissement d'un événement prédéterminé. Les stratégies dites événementielles ont pour objectif d'offrir une performance absolue et décorrélée des comportements des marchés d'actions, de taux et de crédit. Le fonds n'aura pas recours aux titres vifs. Il sera investi dans des fonds d'investissements de droit étranger, des ETF, domiciliés ou non dans des pays membres de l'OCDE, eux-mêmes gérés selon différentes stratégies de gestion alternative. Les juridictions d'origine des fonds d'investissement peuvent être européennes mais sont le plus souvent, des places financières dites « offshore » (notamment de droit des Iles Cayman, Bermudes, Iles anglo-normandes, Ile de Man). Le fonds pourra investir plus de 10% de son actif dans des OPC investissant eux-mêmes plus de 10% dans des OPC, pourra être exposé jusqu'à 100% sur les pays hors OCDE et pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des fonds cotés ou non cotés.

Le gérant pourra prendre des positions dont l'objectif sera de couvrir tout ou partie des pertes potentielles estimées : a) couverture / exposition sur les marchés actions : via des achats / ventes de contrat à termes, et/ou via des achats d'options sur les grands indices actions : Eurostoxx 50, S&P500, Nasdaq, Nikkei ou autres marchés réglementés, b) crédit : couverture uniquement, c) couverture / exposition sur les marchés de taux : via des achats et/ou ventes de contrat à termes et/ou via des achats d'options. Ces opérations seront réalisées dans la limite maximum de 1 fois l'actif du FCP.

Le FCP vise à conserver une volatilité cible de 10% maximum (hors circonstances exceptionnelles de marché).

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

Modalités de rachat : Les rachats, avec préavis, sont mensuels, et sont centralisés à 11h00 avant le dernier de Bourse (J) de chaque mois auprès de La Française AM Finance Services et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative publiée en J+20 jours calendaires avec règlement en J+21 (détail des préavis dans le prospectus).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète le risque des stratégies alternatives en portefeuille (stratégies dites événementielle) dans lesquelles le fonds investit, ainsi que le risque lié à la gestion discrétionnaire. Il intègre le risque sur les pays hors OCDE.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

la catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques de gestion : risque d'amplification des pertes du fait du recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de crédit : risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité des fonds sous-jacents : risque lié aux fonds d'investissement étrangers qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou étranger conformes à la Directive européenne.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont exposées dans le prospectus du FCP maître.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Cf. prospectus

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,58 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2015 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**)30% TTC maximum de la performance supérieure à Eonia capitalisé + 5%

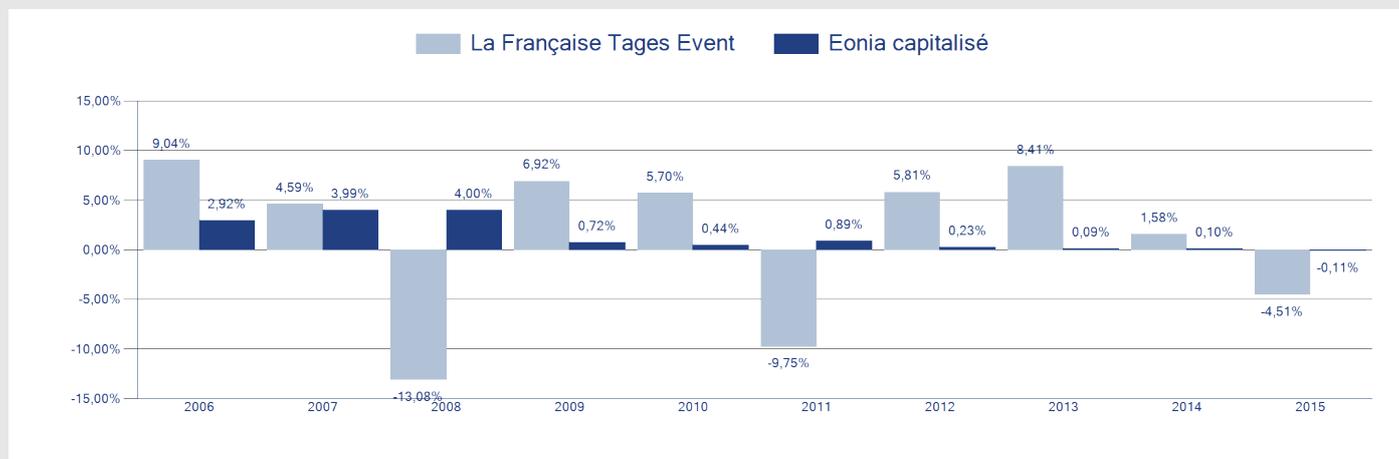
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2015 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 30% TTC maximum de la performance supérieure à Eonia capitalisé + 5% en rythme annuel, avec, à partir du 1/1/2013, mise en place d'un mécanisme de "High Water Mark". La date de référence pour le calcul du « High Water Mark » est le 31/12/2010.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lafrancaise-gam.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



FCP créé le : 25/03/2005

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maitre et nourricier : disponible gratuitement sur le site <http://www.lafrancaise-gam.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Autres catégories de parts : Néant

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.lafrancaise-gam.com

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.lafrancaise-gam.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/01/2016